



AVIS PUBLIC

AVIS DE DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ À L'ÉGARD DU RÈGLEMENT 124-03-2015, MODIFIANT LE RÈGLEMENT 124-2010 INTITULÉ ZONAGE, AFIN D'INTÉGRER DES NORMES POUR LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 2 mai 2016 le conseil municipal de Frelighsburg a adopté :

Le règlement 124-03-2015 modifiant le règlement no. 124-2010 intitulé zonage, afin d'intégrer des normes pour les îlots déstructurés.

QUE : Conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC de Brome-Missisquoi a adopté le 17 mai 2016 par la résolution 193-0516, ce règlement conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement numéro 05-0508 modifié par les règlements 02-0309, 07-0609, 10-1209, 07-1010, 06-0311, 10-1211 et 05-0314;

ET QUE : la greffière de ladite municipalité régionale de comté a délivré en date du 17 mai 2016 un certificat de conformité à l'égard du règlement 124-03-2015.

**DONNÉ À FRELIGHSBURG CE VINGT-QUATRIÈME JOUR DU MOIS DE
MAI DEUX MILLE SEIZE.**

Anne Pouleur
Directrice générale
Secrétaire-trésorière